Auto-Moto École Laser – LASER PERMIS
10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Tél. 04 72 02 38 81 · Port. 06 95 65 51 40
contact.laserpermis@gmail.com · autoecolelaser.fr
Agrément préfectoral E2303800040 · SIRET 922 535 570 00019

Critère 1.4 – Lieu et conditions d'usage de la piste

Auto-école Laser

> *Critère 1.4 du label : « Indiquer [...] le lieu et les conditions d'usage de la piste (le temps de déplacement entre ce lieu et l'école de conduite ou l'association, les modalités d'accueil, la disponibilité, etc.). »*

Adresse de la piste

Piste de formation hors circulation	17 rue Jules Buchaillat, 38230 Charvieu-Chavagneux
Temps de trajet depuis l'agence	Environ 8 minutes depuis l'agence du 10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Formations concernées	Permis moto A1 et A2 (plateau), passerelle A2 → A, formation 7 h 125 cm³, permis AM (scooter et voiture sans permis), permis BE et formation B96

Modalités d'accueil

- Le rendez-vous (agence ou piste) est indiqué sur la convocation et dans l'application de l'auto-école.
- Les formations moto sur la piste se font en petit groupe, sous la surveillance permanente d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la catégorie concernée.
- Le plateau moto ne commence qu'après l'obtention de l'ETM (code moto).
- Permis AM : une pré-formation est faite avant la formation, car les élèves rejoignent la piste en scooter sur la voie publique.
- Équipement obligatoire (moto, scooter, 125) : casque homologué avec dispositif réfléchissant, gants de moto, blouson de moto, jean ou pantalon de moto, chaussures montantes. L'équipement n'est pas prêté. Remorque : gants et gilet jaune.
- Les élèves arrivent 10 minutes avant le début de la séance. En moto, tout retard ou équipement manquant entraîne la facturation de la leçon : l'enseignant n'attend pas, pour ne pas pénaliser le groupe.

Disponibilité de la piste

- En semaine : séances de préférence l'après-midi.
- Le samedi : « samedi moto » (plateau et circulation).
- Permis AM : le mercredi ou pendant les vacances scolaires.
- En hiver : pas de séance de nuit sur la piste (pas après 17 h en semaine) ; le samedi, début après 10 h ; séance annulée si la température est négative ou en cas de forte pluie. L'élève est alors prévenu et la séance reportée.